

ATTESTATION

Préparé conformément à l'article 14 de la
Loi de 2010 sur la responsabilité du secteur parapublic (« LRSP »)

À : Le conseil d'administration de Santé Ontario

De : Matthew Anderson, directeur général, Santé Ontario

Objet : Déclaration annuelle de conformité
Période de rapport du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 (« la période de l'exercice
»)

Au nom de Santé Ontario, j'atteste que :

- L'achèvement et l'exactitude des rapports requis sur l'utilisation des consultants;
- Respect de l'interdiction de recourir aux services de lobbyistes en utilisant des fonds publics;
- Respect des directives de demande relatives aux remboursements des dépenses émises par le Conseil de gestion du Cabinet;
- Respect des directives relatives aux avantages indirects émises par le Conseil de gestion du Cabinet;
- Respect des directives en matière d'approvisionnement émises par le Conseil de gestion du Cabinet;
- Respect des directives émises par le Conseil de gestion du Cabinet concernant la préparation et la publication de plans d'affaires et d'autres documents commerciaux ou financiers.

durant la période de l'exercice financier 2025-2026.

En faisant cette attestation, j'ai fait preuve de la prudence et de la diligence raisonnable qu'on peut raisonnablement attendre d'un président-directeur général (« PDG ») dans ces circonstances, y compris en demandant au personnel de Santé Ontario qui a connaissance de ces questions.

Daté à Toronto, Ontario, ce 19 jour de Février 2026.



Matthew Anderson
Président-directeur général
Santé Ontario

Février 19, 2026

Date :